

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 5 octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 29 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents, 12 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI - Sylviane CLAVELLE - Philippe DELATTRE - Alain DUCANGE (pouvoir de Michel LEROY) - Catherine DUPONT - Agnès HAVET - Alain LECLERCQ - Benoit LEGUEN - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Jacques MASSET (pouvoir de Séverine MASCRET) - Julie THOMAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 3 conseillers sur 15 :

MM Alain COZETTE – Michel LEROY (pouvoir donné à Alain DUCANGE) – Séverine MASCRET (Pouvoir donné à Jacques MASSET)

A été élu secrétaire de séance M. Christian MANABLE

Le compte-rendu de la réunion du 27 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, quatre points :

- Conventions financières entre la commune de Rainneville et les lotisseurs BDL Promotion et VCI Aménagement
- Convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Avenant annuel 2019 et 2020
- Demande de subvention au Fond d'Aide du Football Amateur (FAFA)
- Maintien du cabinet dentaire à la maison médicale de Querrieu

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces quatre points à l'ordre du jour

2020-044 : Atelier municipal : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - contrat de ruralité 2020 - dans le cadre du plan de relance économique de l'État pour la rénovation énergétique

Monsieur le maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - grandes priorités - pour les travaux de réalisation d'aménagement d'un atelier municipal dans un bâtiment de type hangar agricole.

Pour rappel, une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été octroyée en date du 12 mai 2020 pour un montant de 55 969 euros.

Le montant des travaux est estimé à 148 753.72 euros HT, correspondant à l'estimation réalisée par Mme Anne-Sophie DOMONT, Architecte de l'opération. Les honoraires de l'architecte sont de 11 156.53 euros HT.

Le coût total de l'opération est de 196 677.34 euros TTC (travaux, honoraires et divers)

L'assiette subventionnable est de 159 910.25 euros HT correspondant à l'estimatif Avant Projet Sommaire (APS).

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- | | | |
|--|------|-----------------|
| - Subvention ETAT DSIL (45%) | soit | 71 959.61 euros |
| - Subvention ETAT DETR (35%) | soit | 55 969.00 euros |
| - Part revenant au Maître d'ouvrage (dont TVA) | soit | 68 748.73 euros |
| o Fonds propres | | 68 748.73 euros |

2020-045 : Travaux Colas : Information de l'évolution des travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Éric MAASSEN, ce dernier indique que l'entreprise COLAS a été relancée pour les dégâts occasionnés par l'un de ses sous-traitants sur une clôture béton d'une habitation de la rue d'Amour. L'entreprise interviendra prochainement.

Le cabinet TESSON a été relancé également pour le plan de positionnement des végétaux et la prévision d'une réunion.

2020-046 : Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDE par la CEGELEC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DUCANGE, ce dernier indique que conformément aux décisions antérieures, des variateurs d'intensité ont été posés sur chaque armoire de commande d'allumage de l'éclairage public. Cela permettra une baisse de luminosité d'environ 25 %, ainsi qu'une économie d'au moins autant.

Les travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique d'éclairage public et de communications électroniques de la rue de Villers Bocage et rue du château d'eau sont en cours depuis une quinzaine de jours.

Ces travaux permettent le passage en tranchée d'un câble électrique haute tension reliant la ligne aérienne haute tension située à la sortie du village vers Villers Bocage jusqu'au transformateur situé près de l'église. Pour rappel, cette opération permet la suppression de la ligne aérienne haute tension de la rue de Cardonnette jusqu'à la ligne située près du lotissement en cours reliant Coisy à la sortie du village rue de Villers Bocage.

Un forage dirigé d'une profondeur de 4 mètres a également été nécessaire pour le passage d'un câble électrique haute tension sous la départementale 11 dans le carrefour rue de Cardonnette - rue d'Amiens.

Pendant cette période difficile pour la circulation en raison des travaux, il a été constaté que 4 potelets avaient été endommagés par un véhicule non identifié.

Madame Annie-France ALI mentionne un trou rebouché mais pas encore macadamisé dans la rue d'Amour. Dans la rue de Villers Bocage, une tranchée qui engendre des cailloux sur la chaussée, nécessite que l'entreprise Cegelec procède à un balayage.

2020-047 : Avis du conseil municipal sur l'agrandissement de l'école de Beauvoir par le syndicat scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'agrandissement de l'école. Il rappelle qu'une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été accordée pour un montant de 92 120 euros en juin 2018

Le délai de démarrage des travaux a été prolongé à la demande du syndicat scolaire jusqu'au 20 juin 2021 (3 ans). La subvention du Département attribuée dans un partenariat avec les Communautés de communes pour des projets structurants sur les territoires de celles-ci sera d'un montant non défini à ce jour (80 à 110 000 euros).

Une subvention supplémentaire d'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pourrait être également attribuée au SISCO.

Le sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du Syndicat scolaire (à ce jour, nous sommes dans l'attente d'informations complémentaires de la Préfecture de la Somme. Par mail Mme la Sous-préfète nous a indiqué que seule la CCTNP pouvait faire la demande de subvention DSIL et qu'une convention soit signée entre les différentes parties pour le reversement du DSIL au SISCO).

L'avis des conseils municipaux des quatre communes est souhaité par les élus du SISCO.

L'accroissement démographique des communes est relevé et notamment pour Rainneville.

Le rattachement des enfants de Mirvaux et Pierregot est évoqué.

Monsieur Benoit LEGUEN propose qu'une plaque nominative « école de Beauvoir » soit apposée sur le bâtiment. Monsieur le Maire approuve et précise que le nom des quatre communes soit mentionné.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, est favorable au projet d'agrandissement de l'école de Beauvoir.

2020-048 : Club house : Informations sur la fin de cette construction

Monsieur le Maire informe les élus sur les travaux réalisés du club house.

Le montant approximatif des travaux du bâtiment s'élève à 45 859.67 euros soit 54 872.29 euros TTC, soit 50 % de moins que le coût estimé par l'architecte. Cette économie se fait grâce au personnel communal qui a réalisé le gros œuvre et aux bénévoles du club de football « La Montoye » qui ont réalisé l'essentiel des travaux intérieurs. Il reste à réaliser les accès trottoirs en béton lavé et l'aménagement intérieur pour un montant maximum de 10 000 euros TTC.

Monsieur Alain LECLERCQ présentera une demande de subvention pour équipements au point 2020-052.

2020-049 : Analyse de la demande d'installation d'un commerçant

Monsieur le Maire informe que Monsieur CORMON Guillaume (Pizzaiolo-commerçant ambulante) sollicite la commune afin de s'installer sur la place publique quotidiennement.

Le conseil municipal autorise à nouveau l'installation quotidienne à l'exception du mercredi (un pizzaiolo est déjà présent le mercredi depuis plusieurs années).

2020-050 : Conventions financières entre la commune de Rainneville et les lotisseurs BDL Promotion et VCI Aménagement

Monsieur le Maire donne lecture de la convention financière BDL Promotion et VCI Aménagement.

Les conventions établissent le montant (total de 40 000 euros) de la participation financière des lotisseurs BDL Promotion et VCI Aménagement pour contribution aux engagements financiers de la commune de Rainneville à l'effacement des lignes électriques haute tension réalisé à l'occasion de la création du lotissement autorisé par l'obtention des permis d'aménager obtenus en 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les deux conventions financières avec BDL Promotions pour un montant de 10 000 euros et VCI Aménagement pour un montant de 30 000 euros.

2020-051 : Convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Avenant annuel 2019 et 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme auprès du Pôle métropolitain. Il est nécessaire de délibérer pour les avenants annuels 2019-2020.

Vu la délibération du 22 février 2018 du Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois se prononçant en faveur de sa transformation en Pôle métropolitain,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2018 portant création du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 du Pôle métropolitain du Grand Amiénois portant sur l'avenant annuel 2020,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 du conseil communautaire de la Communauté de communes Territoire Nord Picardie approuvant l'avenant annuel relatif à la convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelle du pays du Grand Amiénois

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

Article 1 : Les avenants annuels 2019 et 2020 aux conventions tripartites relatives à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols sont approuvés.

Article 2 : Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les avenants annuels 2019 et 2020.

2020-052 : Demande de subvention au Fond d'Aide du Football Amateur (FAFA)

Monsieur Alain LECLERCQ indique qu'il est nécessaire de réaliser une protection efficace du club house récemment construit par la pose d'un pare ballons tubulaire. Le maintien aux normes FFF du stade de football nécessite également l'acquisition d'un abri de touche aluminium (2 unités de 3.50 m et 1 unité de 1.50 m).

Ces équipements étant éligibles au Fond d'Aide du Football Amateur (FAFA), Monsieur Alain Leclercq propose qu'une demande de subvention à hauteur de 50% soit réalisée pour cet investissement d'un montant total HT de 8 962.50 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite la Ligue de Football des Hauts de France au titre du Fond d'Aide du Football Amateur et arrête le plan de financement suivant :

- Coût du pare ballon	3 562.50 € HT
- Subvention FAFA	1 781.25 € HT
Part revenant au maître d'ouvrage	
- Fonds propres	1 781.25 € HT
- Coût de l'abri de touche	5 400.00 € HT
- Subvention FAFA	2 700.00 € HT
Part revenant au maître d'ouvrage	
- Fonds propres	2 700.00 € HT

2020-053 : Maintien du cabinet dentaire à la maison médicale de Querrieu

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par les Docteurs Éric GOMBART et Patrick GÉRARD. Ces derniers souhaitent que le cabinet dentaire libre après le départ du dentiste actuel, soit repris immédiatement par un confrère. Le Docteur VOISIN souhaite utiliser son droit de veto pour l'installation d'un nouveau professionnel dans les locaux qu'il laissera vacants.

Monsieur Christian MANABLE indique qu'il a été contacté et qu'une dérogation est possible selon l'ordre des dentistes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, souhaite pour des raisons évidentes de santé publique, qu'un cabinet dentaire soit maintenu à la maison médicale de Querrieu, immédiatement après le départ du Docteur Voisin, fin 2021, début 2022.

Questions diverses

- Les locaux de l'ancienne boulangerie seront utilisés temporairement par les infirmières la maison médicale de Rainneville pour effectuer des tests PCR. La mise à disposition sera gracieuse.
- Un artisan boulanger de Mezières en Santerre est intéressé par les locaux de l'ancienne boulangerie. Une rencontre avec les élus et une visite s'effectuera prochainement.
- Deux containers à papiers seront commandés au SMIRTOM. Ces derniers sont rapidement pleins.
- Dans le contexte de la crise sanitaire, L'ADAPEI 80 ne réalisera pas « l'opération brioches ».
- Le Centre des Finances Publiques de Doullens a communiqué et félicité la commune sur les rapports de la qualité comptable 2019. Monsieur le Maire remercie à cette occasion, Mme CLIN, secrétaire de mairie, pour l'excellent résultat.
- La commission Information se réunira prochainement afin de préparer le bulletin municipal du mois de décembre 2020 et le site internet de la commune.

- Madame Agnès HAVET s'interroge sur l'installation de l'antenne de radiotéléphonie (chemin les marly). Monsieur le maire indique que l'antenne et le raccordement sont réalisés, mais pas encore opérationnelle.
Madame Havet indique que Mme DUPREY, Directrice de l'école de Beauvoir regrette le manque de communication quant aux activités sportives se déroulant à l'école (entretien des sols après les activités...). Monsieur DUCANGE informe que la commission Sports, Associations et Culture organise une réunion pour la planification du planning des salles polyvalentes et que toutes les associations et l'école y sont conviées. Il est cependant constaté qu'aucun représentant de l'école n'y participe.
- Madame Annie-France ALI informe que Monsieur François Dupont, menuisier à Rainneville propose de réaliser une boîte à livres à prix coûtant et livrable aux vacances d'été. Le budget alloué est de 1 000 euros. L'emplacement exact reste à déterminer (place publique, environnement proche de la salle polyvalente et mairie...).
- Monsieur Christian MANABLE indique que la pose d'un panneau signalétique « voie sans issue » dans l'impasse Choquet est souhaitable, en effet de nombreux automobilistes ne connaissant pas le village s'y engagent et font demi-tour.
Il indique également la dégradation du panneau signalétique de l'entrée d'agglomération en venant de Coisy. Des haies sont également à tailler pour une meilleure visibilité au niveau de la priorité rue d'Amiens en venant de Coisy. Les panneaux signalétiques à l'angle de la rue de Villers Bocage sont toujours manquants suite aux travaux de la RD11.
Il rappelle son souhait de classer le sycomore en « arbre remarquable » (se rapprocher du CAUE pour information) et l'inscription du répertoire des artisans Rainneillois sur le futur site internet de la commune. Monsieur Benoit LEGUEN répond qu'il y figurera.
Une présentation du site ainsi qu'un historique de notre village sont envisagés aux habitants.
- Madame Sylviane CLAVELLE est satisfaite du déblaiement des gravats et de la démolition du bâtiment situé rue d'Amiens à l'entrée du village. Elle indique la dégradation de la gouttière de la salle polyvalente.
- Madame Catherine DUPONT souhaite que lors d'une prochaine réunion du CCAS, une liste des personnes vulnérables soit dressée.

Fin de séance : 21h00
Le secrétaire de séance,
Christian MANABLE